AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -6-1-72 257450

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE" Arras - Tél. 21.04.21
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE)

Régisseur de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 13, Grand'Place — 62 - ARRAS

C.C.P. LILLE 5701-50

ABONNEMENT ANNUEL

Bulletin N° 136

JANVIER 1972

REABONNEMENT

Nous demandons aux nombreuses personnes ou groupements qui n'ont pas renouvelé à ce jour leur abonnement pour 1972 de bien vouloir le faire sans tarder en profitant de cette période d'accalmie relative et ceci dans leur propre intérêt. Se reporter aux indications émises dans notre bulletin de Décembre 1971.

LES AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Nous croyons utile de reproduire ci-dessous le début d'un article de Monsieur P.JOURNET : Ingénieur en Chef d'Agronomie, Adjoint à Monsieur le Chef du Service de la Protection des Végétaux à Paris - article publié dans le N° 356 de la revue "Le Fruit Belge".

La notion d'avertissement y est ici exposée clairement et brièvement. Dans la suite de cette article, Monsieur JOURNET définira les orientations nouvelles de la lutte contre les Ennemis des cultures ainsi que la place que devraient prendre les "Avertissements Agricoles" (voir bulletin de Février).

La première Station d'Avertissements Agricoles fut créée, en France, en Gironde, en 1898 ; maintenant, seize stations couvrent l'ensemble du territoire français. Cette technique s'est répandue en Europe, en Amérique du Sud et même en Asie.

Les Avertissements Agricoles ont reposé pendant plus de cinquante ans sur deux principes fondamentaux énoncés avant 1914. L'un a été clairement exposé par Capus au sujet du mildiou de la vigne, de la façon suivante : "les traitements, pour être efficaces, doivent être faits avant la germination des spores. Peu de temps après leur germination, le parasite a pris possession du tissu de la vigne et est arrivé à un état de développement tel qu'il échappe à toute action antiseptique. Il convient de dire que l'organe est alors contaminé. Dans notre esprit, ce mot indique que l'organe est définitivement envahi et que toute intervention humaine est sans effet."

Le deuxième principe des avertissements agricoles a été posé par Ravaz en ces termes : "Dire aux viticulteurs : sulfatez sans cesse, c'est leur donner un bon conseil qui est à la portée du premier venu ; leur dire ; ne sulfatez pas, est chose plus délicate et plus risquée. Cependant, cela est maintenant possible. Il en résulte non seulement une économie de frais de traitements, mais encore une diminution de la main-d'oeuvre dont une partie, ainsi rendue disponible, peut être dirigée vers d'autres travaux."

Ces deux principes ont été étendus depuis à d'autres ennemis des cultures tels que les tavelures du pommier et du poirier, le carpocapse des pommes et des poires, le mildiou de la pomme de terre, pour ne citer que ceux-là.

Les activités des Stations d'Avertissements Agricoles ne cessant de s'étendre, de nouveaux ennemis des cultures sont concernés et il est devenu nécessaire, pour bien préciser la nature des interventions à réaliser par le praticien, de définir un certain nombre d'expressions plus ou moins couramment utilisées ; c'est ainsi que, lors des journées internationales pour la protection des plantes, qui se sont tenues à Montdorf-les-Bains (Luxembourg) en 1955, une définition de l'avertissement agricole a été adoptée. Cette définition devait être modifiée légèrement cinq ans plus tard, lors d'une réunion à Bruxelles en 1960 de la Commission Internationale des Avertissements Agricoles.

Tournez s'il-vous-plait .../...

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-PICARDIE, DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

A l'issue de ces réunions, les définitions suivantes furent adoptées concernant les indications fournies par les Stations d'Avertissements Agricoles :

L'Avertissement est une indication d'effectuer un traitement préventif, sur une plante donnée, contre un ennemi donné, dans des limites courtes et précises (en général datées).

En dehors de ces limites, aucune garantie ne peut être donnée quant à l'efficacité du traitement.

L'avis d'alerte est une mise en garde contre un ennemi des cultures dont la présence et l'importance créent un risque grave impliquant la nécessité d'un traitement au passage d'un stade déterminé (stade phénologique de la plante hôte, stade biologique de son ennemi, stade climatique). L'agriculteur devant lui-même observer l'apparition de ce stade dans ses cultures.

L'information est un renseignement donné sur le développement d'un ennemi des cultures impliquant l'intérêt d'une surveillance étroite de celles-ci en vue d'une éventuelle intervention. Le renseignement d'ordre général est une indication des diverses opérations à prévoir pour améliorer foncièrement l'état sanitaire des cultures.

Pour être à même de donner aux agriculteurs des indications sûres leur permettant de protéger efficacement leurs cultures, les responsables des stations doivent être quotidiennement renseignés sur :

- l'évolution des plantes dans les différentes zones climatiques de la région (notations phénologiques), ce qui leur permettra de prévoir l'apparition des stades sensibles et d'évaluer constamment le rapport entre les surfaces protégées et les surfaces non protégées ;
- l'évolution des ennemis des cultures (notations biologiques), ce qui leur permettra de prévoir les périodes où ils risquent de devenir dangereux. Des indications précieuses leur seront données par des procédés pratiques qu'il serait trop long de décrire ici. Signalons seulement que sont utilisés, en particulier, pour les insectes : l'élevage, le piégeage, l'établissement des courbes de vol, l'observation de l'évolution des pontes, etc... et pour les maladies : les examens microscopiques, les études de projection de spores, etc ;
- l'évolution des conditions climatiques : pluie, température, état hygrométrique, insolation, (relevés climatiques) leur permettant de se faire une idée sur la durée probable d'efficacité des traitements, ainsi que sur la façon dont les plantes et leurs ennemis sont influencés.

Enfin, dans la mesure du possible, il conviendra qu'ils soient renseignés sur les conditions météorologiques à venir, cette information étant du ressort de la Météorologie Nationale.

La précision des conseils donnés par les Stations dépend donc, en grande partie, de la perfection de leur organisation.

Pour être renseigné sur les conditions climatiques, biologiques et phénologiques de toute une région, il est indispensable d'y installer des postes d'observations situés en terrain dégagé, autant que possible au milieu des cultures. Ces postes doivent être implantés à proximité de l'habitation du Chef de poste, bien souvent un agriculteur averti et consciencieux, qui fournit un travail ponctuel et précis.

Le nombre de ces postes dépend de la variété des cultures et de la diversité des zones climatiques de la région.

Bien qu'il soit possible, à l'heure actuelle, d'affirmer que les Stations d'Avertissements agricoles permettent de préserver les récoltes, avec un nombre réduit d'interventions judicieusement pratiquées, il faut insister sur le fait que les méthodes utilisées ne sont pas statiques mais, bien au contraire, en constante évolution.

à suivre.

Dernière Note : bulletin N° 135 de Décembre 1971.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. CONCE - D. MORIN

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "NORD PICARDIE"

P. COUTURIER